

Droit de réponse [Suite à la tribune de
Guillaume Ancel intitulée « Une page sordide
s'est enfin tournée pour les militaires français
qui se sont vu imposer le silence mortifère »]

Hubert Védrine

Le Monde, 16 juin 2021

A la suite de la tribune de Guillaume Ancel intitulée « Une page sordide s'est enfin tournée pour les militaires français qui se sont vu imposer le silence mortifère » (Le Monde du 31 mai), nous avons reçu d'Hubert Védrine, au titre du droit de réponse, le courrier suivant :

« 1. Les génocidaires du Rwanda n'ont pas été soutenus par une "poignée de décideurs" autour de François Mitterrand. La France a au contraire stoppé l'engrenage de la guerre civile et a imposé le compromis d'Arusha entre le gouvernement de Kigali et le FPR. En 1994, elle est le seul pays à s'être dit prêt à revenir pour mener une mission humanitaire.

2. L'Élysée, dont Hubert Védrine était secrétaire général, n'a pas reçu

des génocidaires. En avril 1994, des contacts ont été maintenus quelques jours, à Tunis avec des représentants du FPR et à Paris avec les membres modérés du gouvernement rwandais dans l'espoir de préserver le compromis d'Arusha. Le rapport Duclert constate l'absence de vente d'armes après mars 1993.

3. L'Élysée n'a jamais donné l'ordre d'abandonner les tutsis à Biseseero. Le parquet a d'ailleurs requis un non-lieu contre ces accusations le 3 mai 2021.

4. Hubert Védrine n'a jamais nié la réalité du génocide. Il se contente de rappeler l'action de la France. Ce sont des personnalités congolaises, dont le Docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix, qui posent la question des violences com-

mises dans le Kivu après 1994 notamment par le gouvernement rwandais. S'agissant de l'attentat contre le président Habyarimana, Hubert Védrine se contente de rappeler les conclusions de l'instruction menée en France, à savoir qu'il est impossible à ce stade de déterminer qui du FPR ou des extrémistes hutus en est responsable. »